



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le conseil
Présents : 20 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
Excusé : 9 prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent
Pouvoirs : 9 GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date
du quinze avril deux-mille- vingt-six.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Mireille GOYET, Thierry BAZZALI, Marie-Paule DELLAROVERE, Eric GOUBERT, Denis LAFFITTE, Laurent CASANOVA, Sandrine SEVILLA-DELEUZIÈRE, François WIOLAND, Sébastien GENIEIS, Magali BARBEAU, Eve SANTUCCI, Joséphine JAWORSKI, Christelle PAKULIC, Romain JACQUOT, Rima MERDJIAN

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Alain KARCENTY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Frédéric SABATIER a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Sébastien GENIEIS
Madame Hélène REMOND a donné procuration à Madame Joséphine JAWORSKI
Monsieur Loïc GRANOUX a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Madame Claire BAUDRY a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL
Monsieur Kévin GAUDILLAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Madame Marie GOTILLOT a donné procuration à Madame Rima MERDJIAN
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Romain JACQUOT

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

DCM N°2026-30 : Finances - Affectation définitive des résultats de clôture de l'exercice 2025

Conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à décider de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2025 après constatation des résultats définitifs lors de l'arrêt du compte financier unique (CFU).

À cet effet, il est rappelé à l'assemblée les résultats de clôture de l'exercice 2025 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	/	479 578,11
Déficit	-684 427,38	/
Résultat reporté en €		
Excédent	609 982,62	834 748,86
Déficit	/	/
Résultat cumulé en €		
Excédent	/	1 314 326,97
Déficit	-74 444,76	/

Compte tenu des dépenses engagées, non mandatées, et des recettes en restes à réaliser :

Résultat de l'exercice	-74 444,76 €
Restes à réaliser en recettes	1 902 031,05 €
Restes à réaliser en dépenses	-1 841 192,24 €
Déficit Net	-13 605,95 €

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée :

- D'affecter 300 000,00 € en section d'investissement à l'article 1068,
- De laisser en report à nouveau, au compte 002, la somme de 1 014 326,97 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-5, L.1612-4 et L.1612-12 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 adopté par délibération du conseil municipal en date du 27 avril 2026 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget de l'exercice 2026 ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 1 014 326,97 €

- Section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 300 000,00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Vincent Goyet,
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
015 211300983-20260427-DEL2026-30-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026